

Chapitre II : La répartition et la redistribution des revenus

Section 1 : Les revenus

Section 2 : La répartition primaire : Revenus primaires

Section 3 : La répartition secondaire des revenus ou la redistribution

Chapitre II : La répartition et la redistribution des revenus

Section 1 : Les revenus

Définition du revenu.

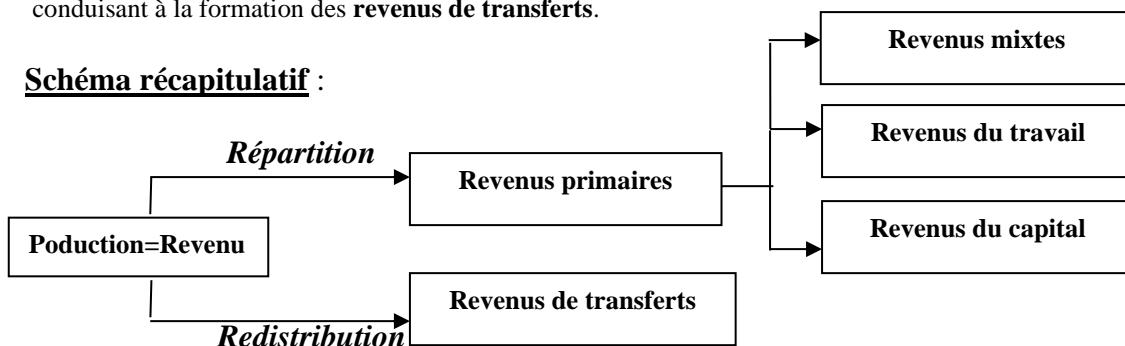
Le revenu se définit comme un ensemble de ressources perçues par un agent économique, au terme d'une période donnée, soit en contrepartie d'une contribution directe à l'activité productive (dépense de travail, avance du capital ou les deux à la fois), soit sans contrepartie directe (ex : bourses étudiants/élèves, pensions de retraite, etc....).

I. Distinction des revenus.

Les revenus des agents économiques sont issus de deux répartitions :

- **La répartition primaire** : c'est la répartition de la richesse (valeur ajoutée) créée dans une économie entre les acteurs ayant directement participé à la production, et qui donne naissance à des **revenus primaires** ;
Les deux bénéficiaires principaux de la répartition primaire sont donc :
 - Les ménages, qui perçoivent des **revenus d'activité** (salaires, traitements), des **revenus de la propriété** (loyers, dividendes) et des **revenus mixtes** (revenus des entrepreneurs individuels et professions libérales) ;
 - Les entreprises, qui réalisent un profit (généralement évalué par l'excédent brut d'exploitation, correspondant à la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et les charges supportées).
- **La répartition secondaire** est celle qui est opérée par l'Etat et les organismes de protection sociale appelée la **redistribution**, conduisant à la formation des **revenus de transferts**.

Schéma récapitulatif :



Section 2 : La répartition primaire : Revenus primaires.

I. Les revenus d'activité ou du travail

Les revenus d'activité sont les revenus qui rémunèrent le facteur travail. Il s'agit en général des salaires.

Le **salaire** est la rémunération versée par un employeur à un salarié en contrepartie du travail fourni conformément (en vertu de) au contrat de travail qui les lie.

Il peut prendre plusieurs appellations :

- Le traitement : rémunération des fonctionnaires de l'administration publique
- L'appontement : rémunération des employés et cadres d'entreprise
- La commission : rémunération des commerciaux. Elle représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ...

II. Les revenus de la propriété ou du capital

Il s'agit des revenus liés à un patrimoine, à un capital. Ces revenus du capital, ou revenus du patrimoine, résultent de la propriété. Cette dernière peut apporter à son détenteur des revenus.

On distingue généralement deux grandes catégories de revenus de la propriété à savoir les revenus immobiliers et les revenus mobiliers.

1. Les revenus immobiliers

Appelés aussi revenus fonciers, les revenus immobiliers correspondent aux revenus provenant de la possession des biens immobiliers (logement, terre, local professionnel, etc....). La rémunération provenant de ce patrimoine immobilier prend la forme soit :

- De **loyers** versés par les locataires ;
- De **rente** qui rémunèrent les facteurs naturels (ex : la rente pétrolière) ;
- De **fermage** qui est versé pour la location d'une terre.

2. Les revenus mobiliers

Les revenus mobiliers correspondent aux revenus provenant de la possession d'un patrimoine financier (actions ou obligations). Ainsi, la détention d'actions ou de parts sociales procure des revenus appelés **dividendes**. La détention d'obligations, qui sont avec les actions des valeurs mobilières, procure des revenus appelés **intérêts**.

III. *Les revenus mixtes.*

Les non-salariés qui travaillent pour leur propre compte ne disposent pas d'un revenu aussi régulier que les salariés. Dans cette catégorie de revenus, on distingue principalement :

- les **bénéfices** : Ils sont tirés des activités artisanales, agricoles, industrielles ou commerciales. Les activités de ces entrepreneurs entraînent des coûts et génèrent des recettes. Le **profit** devient leur revenu lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses.
- les **honoraires** : Ce sont les revenus des professions libérales : médecins, avocats, notaires, Architectes...

Section 3 : La répartition secondaire des revenus ou la redistribution

I. Les raisons de la redistribution

A. *Les inégalités des revenus*

La répartition primaire des revenus se traduit par l'apparition d'inégalités, tant en terme de salaire que de patrimoine.

1. *Les inégalités en termes de salaire.*

Les salaires correspondent à des flux monétaires qui sont versés mensuellement par les entreprises aux salariés. Ils varient d'un salarié à un autre en fonction de différents critères :

- **La CSP** : ce sont les cadres qui ont les salaires les plus élevés.
- **La qualification et la formation** : plus la qualification est élevée et recherchée par les entreprises, plus les salaires sont élevés.
- **L'âge et l'ancienneté** : Les salaires augmentent en général avec l'âge et l'ancienneté du salarié.
- **Le sexe** : malgré les lois, les femmes perçoivent encore des salaires inférieurs à ceux des hommes, dans le secteur privé.
- **La taille de l'entreprise** : chez les petites entreprises, les salaires sont les plus faibles.
- **Le secteur d'activité.**

2. *Les inégalités du patrimoine.*

Les inégalités de patrimoine sont plus importantes que les inégalités de salaire. Ceci est lié en partie au fait qu'une partie du patrimoine est constitué par le patrimoine professionnel. En conséquence, les salariés ont un patrimoine en général inférieur à celui des non-salariés (professions libérales, artisans, commerçants, chefs d'entreprise)

B. *La pauvreté et la précarité*

Les inégalités conduisent parfois à l'**exclusion** terme de plus en plus utilisé et associé à deux autres : La **pauvreté** et la **précarité**.

- La **pauvreté** peut se définir comme une situation dans laquelle les besoins élémentaires ne sont pas fournis ou dans laquelle le revenu est inférieur à au moins 50% du revenu moyen. On parle de **seuil de pauvreté**.
- La **précarité** est liée à la difficulté de se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté pour des raisons diverses (instabilité de l'emploi, problèmes de santé, dissociation de la famille...).

II. Les formes et les instruments de la redistribution.

A. Les formes de la redistribution.

La redistribution peut être horizontale ou verticale :

- Elle est dite « **horizontale** » lorsqu'elle cherche à maintenir les ressources des individus atteints par des risques (maladie, chômage par exemple). Cette forme de redistribution est assurée par les organismes de protection sociales qui prélèvent des cotisations sociales et versent en contrepartie des prestations sociales (allocations familiales, pensions de retraite, etc.).
- Elle est dite « **verticale** » lorsqu'elle cherche à réduire les inégalités sociales. Cette forme de redistribution est assurée par L'Etat et les collectivités locales qui prélèvent une partie des revenus des ménages sous forme d'impôts et présentent à ces derniers des prestations sociales et des services non marchands (Bourses, enseignement, éclairage, routes, etc.).

B. Les instruments de la redistribution.

1. La notion des prélèvements obligatoires.

Les prélèvements obligatoires représentent l'ensemble des prélèvements opérés par les organismes participant à la redistribution des revenus.

$$\boxed{\text{Prélèvements obligatoires} = \text{Impôts} + \text{Cotisations sociales}}$$

2. La notion des revenus de transferts.

Les revenus de transfert sont constitués par l'ensemble de prestations sociales versées aux ménages par les organismes sociaux en contrepartie des cotisations sociales prélevées.

3. La notion du revenu disponible.

Les revenus primaires des ménages sont fortement altérés par les effets de la redistribution des revenus. Un ménage ne doit donc pas estimer son revenu en fonction du revenu primaire, mais en fonction de son revenu réel, c'est à dire, son revenu disponible brut après redistribution.

Le revenu disponible brut se calcule de la manière suivante :

$$\boxed{\text{Revenu disponible brut} = \text{Revenu primaire} - \text{Prélèvements obligatoires} + \text{Revenus de transfert}}$$

Où :

$$\boxed{\text{Revenu disponible brut} = \text{Revenu primaire} - \text{Impôts} - \text{Cotisations sociales} + \text{Prestations sociales}}$$

III. Débat sur la redistribution

- La redistribution tempère les inégalités mais ses effets restent limités
- La socialisation des dépenses collectives par l'Etat profit davantage aux riches qu'aux pauvres
- Les anglo-saxons remettent en cause le système de protection et favorisent l'initiative individuelle (refusent l'idée de l'assistanat)
- Les autres pays veulent maintenir la redistribution afin de garantir la solidarité pendant les périodes de crises (cas de France, RFA et Italie, notamment : on parle de modèle social français ou allemand...)

Exercices : La répartition et la redistribution des revenus

Exercice 1

Cochez la ou les bonnes réponses.

1. On désigne par revenus l'ensemble des sommes perçues par les ménages quelle que soit leur origine

(salaires, pensions et retraites, prestations familiales...):

- vrai
- faux

2. Les revenus primaires :

- comprennent les sommes perçues en contrepartie d'une activité professionnelle
- sont également appelés revenus de transfert
- sont également dénommés revenus secondaires

3. Les revenus primaires proviennent :

- de la propriété uniquement
- du travail uniquement
- du travail ou de la propriété ou des deux à la fois

4. On peut citer comme exemple de revenu primaire :

- l'impôt sur le revenu
- les intérêts d'un compte épargne
- les prestations sociales

5. Le revenu disponible d'un ménage est obtenu en additionnant les différents types de revenus

perçus (travail, propriété, prestations sociales) auxquels sont soustraits les taxes et impôts prélevés :

- vrai
- faux

6. Le revenu disponible est utilisé pour la consommation et l'épargne :

- vrai
- faux

7. La précarité est une situation dans laquelle se mêlent :

- stabilité, sécurité et richesse
- instabilité, sécurité et pauvreté
- instabilité, insécurité et pauvreté

8. L'inégalité de revenus entre hommes et femmes est source de précarité féminine :

- vrai
- faux

9. Des différences importantes existent en matière de salaire selon l'âge, le sexe, la qualification,

l'expérience, la catégorie socioprofessionnelle du salarié :

- vrai
- faux

10. La redistribution vise à :

- augmenter les inégalités sociales
- réduire les inégalités sociales
- attribuer un minimum de ressources aux personnes les plus démunies

10. Parmi Les moyens à la disposition de l'État pour réduire les inégalités, on relève :

- les transferts sociaux
- la production de services publics payants
- l'intervention directe sur les marchés des biens, des services ou du travail

11. Les prélèvements obligatoires payés par les agents économiques ou prélevés directement sur les revenus

comportent :

- les impôts versés à l'État
- les impôts collectés par les collectivités locales
- les allocations familiales

12. Le principal prélèvement payé par les agents économiques est :

- l'impôt sur le revenu
- la taxe sur la valeur ajoutée
- les cotisations sociales

13. La Sécurité sociale est financée par les cotisations obligatoires des salariés et des employeurs :

- vrai
- faux

14. Les risques couverts par la Sécurité sociale sont la maladie, la maternité, la vieillesse, l'invalidité,

l'accident du travail ou la maladie professionnelle et les charges familiales :

- vrai
- faux

Exercice 2 :

Document : A partir d'un exemple imaginaire :

Monsieur MEKKAOUI est entrepreneur du bâtiment : en 2016, son revenu annuel brut s'est élevé à 300 000.DH Sa femme perçoit un salaire brut mensuel de 10000 DH. Ils ont hérité d'un studio dont le loyer est de 2500 DH par mois. En plus des cotisations sociales – 25 000 au total – qui ont été encaissées sur les revenus d'activité de M. et Mme MEKKAOUI par la Sécurité Sociale, le ménage a dû verser 50 000 au titre de l'impôt sur le revenu. Comme ils ont deux enfants, les MEKKAOUI touchent 600 DH d'allocations familiales par mois. Ils perçoivent également la retraite du père de Mme MEKKAOUI, invalide, et qui vit avec eux : 4500 DH par mois.

QUESTIONS :

1. A l'aide du document ci-dessus, complétez le tableau ci-dessous

Revenus du travail	Revenus de la propriété	Revenus mixtes	Revenus de transfert

2. Calculer du revenu disponible et calculez le revenu disponible annuel du ménage MEKKAOUI.

.....
.....
.....

3. Définir le revenu primaire.

.....
.....
.....

4. Calculez la part du revenu primaire dans le revenu disponible du ménage MEKKAOUI. Interprétez le résultat.

.....
.....
.....

5. Si le salaire mensuel brut de Mme MEKKAOUI passe de 10 000 DH à 12 000 DH, calculez le taux de variation de ce salaire. Intégrer le résultat dans une phrase qui permette d'en comprendre le sens

.....
.....
.....